



## Sunday and Holiday Opening

### ***For Retail Businesses Without a Municipal By-Law in Effect***

Each municipality or territory may pass a by-law or regulation to adopt the liberalized Sunday and holiday shopping laws of The Retail Businesses Holiday Closing Act, which was amended in July 1993.

For retail businesses operating in municipalities or territories where a by-law or regulation is in place, the opening laws are described in our Sunday and Holiday Opening information sheet for Retail Businesses in Winnipeg and Municipalities With a By-law in Effect.

For retail businesses operating in municipalities or territories where no by-law or regulation is in place to adopt the liberalized Sunday and holiday shopping laws, the following laws apply.

- Businesses that operate with four or fewer staff at any one time may open for business at any time on Sundays and Holidays.
- Businesses that normally operate with more than four staff at any one time may operate at any time on Sundays and Holidays with four or fewer employees.

## Ouverture des commerces les dimanches et jours fériés

### ***à l'intention des établissements de commerce de détail dans les municipalités n'ayant pas d'arrêté en vigueur***

Les municipalités ou les territoires peuvent prendre un arrêté ou un règlement régissant la libéralisation du commerce le dimanche et les jours fériés, conformément à la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail*, qui a été modifiée en juillet 1993.

Pour les établissements de commerce de détail exerçant leurs activités dans les municipalités ou les territoires ayant un arrêté ou un règlement en vigueur, les lois sur l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés sont décrites dans le Bulletin d'information intitulé *Ouverture des commerces les dimanches et jours fériés à l'intention des établissements de commerce de détail de Winnipeg et des municipalités ayant un arrêté en vigueur*.

Pour les établissements exerçant leurs activités dans les municipalités ou les territoires n'ayant pas d'arrêté ni de règlement en vigueur régissant la libéralisation du commerce le dimanche et les jours fériés, les règles suivantes sont applicables :

- Les établissements fonctionnant avec quatre personnes ou moins peuvent être ouverts les dimanches et jours fériés.
- Les établissements fonctionnant normalement avec plus de quatre personnes peuvent être ouverts les dimanches et jours fériés avec quatre personnes ou moins.

## ***Where Can I Obtain Further Information?***

### **Call our 24-hour Inquiry Line**

**1-800-821-4307** outside Winnipeg

**945-3352** in Winnipeg

Internet home page general information, in both English and French:

<http://www.gov.mb.ca/labour/standards/>

This information sheet provides general information on some of the provisions of The Retail Businesses Holiday Closing Act. It is intended as a guide only. For complete information, please refer directly to the Act, or contact the Employment Standards Branch.

## ***Où puis-je obtenir plus d'Information?***

**Communiquez avec notre service de renseignements téléphoniques automatique fonctionnant 24 heures sur 24.**

À l'extérieur de Winnipeg, composez le **1 800 821-4307**.

À Winnipeg, faites le **945-3352**.

Vous pouvez également consulter notre page d'accueil à l'adresse ci-dessous. Vous y trouverez des renseignements en français et en anglais.  
<http://www.gov.mb.ca/labour/standards/>

Ce bulletin d'information contient des renseignements généraux sur certaines dispositions de la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail*. Il doit servir uniquement de guide. Pour des renseignements plus complets, veuillez consulter directement la *Loi* ou contacter la Direction des normes d'emploi.